



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(C.C.T.P.)

Acquisition d'une solution de gestion PAYE

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

SOMMAIRE

1) CONTEXTE :	3
2) OBJET DU MARCHE	3
3) LES UTILISATEURS DU LOGICIEL DE PAIE	3
4) FONCTIONNALITES ATTENDUES :	3
4-1) <i>La réalisation de la paie et la rémunération des agents</i>	3
a) Les fonctionnalités de calcul	3
b) Les Bulletins de salaires.....	4
d) La Liquidation	5
4-2) <i>Les interfaces</i>	5
5) MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL	6
5-1) <i>Confidentialité</i>	6
5-2) <i>Précisions</i>	5
6) INSTALLATION ET MISE EN ŒUVRE	6
7) PRESTATIONS ET MISE EN SERVICE	6
8) FORMATION	7
8-1) <i>Les formations des personnels</i>	7
8-2) <i>Précisions</i>	7
9) REPRISE DES DONNEES :	7
9-1) <i>Les données à récupérer</i>	7
9-2) <i>Le paramétrage</i>	7
10) ARCHITECTURE TECHNIQUE	7
10-1) <i>Architecture souhaitée</i>	7
10-2) <i>Ergonomie</i>	7
<i>Interface Homme Machine (IHM)</i>	7
<i>Aide et contrôle des saisies</i>	8
<i>Documentation :</i>	8
10-3) <i>Configurations des serveurs</i>	8
10-4) <i>Les suites bureautiques</i>	8
11) L'EXPLOITATION :	8
11-1) <i>Les éditions</i>	8
11-2) <i>La télé-assistance</i>	8

1) CONTEXTE :

Le Centre de Gestion des Pyrénées Orientales (*dénommé en suivant CDG66*) est engagé dans une démarche de dématérialisation de la paye des agents, qu'il s'agisse de la paye interne au CDG66 ou de la paye pour nos affiliés adhérents à la convention de paye à façon.

La dématérialisation consiste à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement d'échange et de stockage d'informations sans support papier.

Cette démarche nous est imposé par le processus de dématérialisation initialement engagé par la Direction Générale des Finances Publiques mais également par la mise en place du marché unique des paiements en euros (*SEPA, Single Européan Payment Area*) qui a pour objectif de permettre d'effectuer des paiements en euros simples, rapides et fiables dans un espace unique européen en favorisant l'harmonisation du cadre juridique et technique des paiements.

Avec la mise au norme SEPA au 1^{er} février 2014, notre solution paye actuelle est arrivée au terme de son développement. Dans ces conditions, l'obsolescence de notre progiciel de gestion est désormais inévitable car il ne pourra plus intégrer les nouvelles réformes technologiques qui vont s'imposer à nous prochainement.

Il y a donc lieu de rechercher une nouvelle solution progiciel paye répondant à nos besoins mais également orientée vers les nouvelles technologies (WEB 2) et qui soit réactive et adaptées aux évolutions réglementaires présentes et futures.

2) OBJET DU MARCHÉ

La consultation auprès de 3 éditeurs a pour objet :

- l'acquisition d'un progiciel de gestion paye et N4DS
- La mise en service de ce progiciel
- Le paramétrage
- La récupération des données
- La formation des utilisateurs

3) Les utilisateurs du logiciel de PAIE

L'activité paye s'articule autour de 2 services :

- Le service des Ressources Humaines en Interne sous l'autorité directe du Directeur général du CDG66
- Le service paye multi collectivités rattaché au pôle « carrières-retraites-payes »

Cette activité compte au total 3 utilisateurs permanents et 1 superviseur (responsable du pôle carrières-retraites-payes)

4) FONCTIONNALITES ATTENDUES :**4-1) La réalisation de la paie et la rémunération des agents**

a) Les fonctionnalités de calcul

Ces calculs concernent l'ensemble des paies, émoluments, retenues, cotisations et indemnités diverses de l'ensemble des agents et toutes les personnes gérés par la RH.

Les personnes gérées seront à minima :

- Titulaires : payés sur régime indiciaire, avec prise en compte des filières, cadres d'emplois, grades et échelons
- Contractuels : assimilés aux filières, cadres d'emplois, grades et échelons, payés sur indice
- Contractuels : assimilés ou non aux filières, cadres d'emploi, grades et échelons, payés sur somme fixe
- Collaborateurs de cabinet ; contractuels ou non, non assimilés, payés sur un montant fixe avec assimilation à des grades spécifiques
- Apprentis : contractuels, non assimilés
- Stagiaires étudiants : contractuels non assimilés et percevant des indemnités de stage
- Extras : contractuels payés à l'heure
- Elus

Le logiciel donnera la possibilité de créer des catégories supplémentaires d'agent différentes de ceux précitées

La gestion des rubriques

Il est attendu de la solution qu'elle puisse effectuer les tâches suivantes :

- **Création et mise à jour** (*modification, ajout, suppression*) de rubriques de paie
- La possibilité d'imbriquer plusieurs conditions d'attribution au niveau de la définition d'une rubrique,
- Possibilité d'attribuer à une rubrique de paie imputée le caractère "systématique, ou non" pour les bulletins de paie d'un agent ou d'un groupe d'agents (*avec pour effet de calculer systématiquement ou non, cette rubrique de paie imputée à chacune des paies des agents concernés*)
- **Possibilité d'associer à chaque paie d'un agent**, ou groupe d'agents, n'importe laquelle des rubriques de paie exceptionnelles,
- **Possibilité d'associer automatiquement à une rubrique de paie, d'autres rubriques de paie**, afin qu'elles se déclenchent automatiquement dès que la rubrique initiale intervient dans le calcul de la paie,
- **Possibilité de calculer automatiquement les rappels** relatifs, soit aux rubriques de paie impactées par des événements saisis avec des dates d'effet rétroactives, soit aux rubriques de paie impactés par des changements de bases, de taux ou de forfaits saisis avec des dates d'effet rétroactives, et éditions des états de rappel,
- **Possibilité de calculer automatiquement les indemnités journalières en cas de maladie** pour les agents concernés et de les prendre en compte dans l'établissement des cotisations et des déclarations fiscales.

Le calcul des Primes

Il est attendu du prestataire qu'il indique comment ces calculs seront effectués et s'il dispose en standard d'un outil de définition de "règles", sachant qu'il faut, à minima, pouvoir :

- Effectuer des opérations arithmétiques, avec données soumises à conditions,
- Gérer des listes,
- Distinguer les primes "systématiques" et les primes dites "exceptionnelles",

Le calcul des Retenues

Les retenues devront être gérées sur le même principe que les primes, avec les mêmes attentes.

b) Les Bulletins de salaires

Il est attendu du produit la possibilité :

- De rechercher, de visualiser ou d'imprimer les bulletins de paie relatifs à une période, à un agent ou à un groupe d'agents,
- De visualiser et d'imprimer les paiements effectués au titre d'une rubrique de paie pour une paie donnée,
- De générer des images "bulletin" correspondant aux bulletins établis.

Au niveau de l'édition des bulletins de salaires, la solution doit permettre :

- Vérifier systématiquement, les bulletins des agents ayant eu des modifications au cours du mois,
- Vérifier de façon aléatoire un pourcentage choisi de bulletins autres,
- Vérifier l'ensemble des bulletins éventuellement,
- Editer une partie seulement des bulletins (en cas de reprise suite à un incident par exemple).

c) Les Traitements comptables attendus

- Exécution automatique de la paie, moyennant un paramétrage, lors du lancement, du ou des employeurs, du groupe de paie ou du budget, avec enchaînement de l'ensemble des tâches de production
- Obtention en fin d'exécution du calcul de la paie, d'un état d'anomalies de paie constatées
- Possibilité de trier les agents ayant eu, dans le mois courant une modification impactant la paie, et vérifier systématiquement, les bulletins de ces agents,
- Possibilité de paramétrer les états réglementaires "paie", mensuels ou annuels, par employeur, organisme social ou groupes de paie définis,
- Possibilité d'éditer le bordereau de paie que la direction doit signer avant le transfert en comptabilité.
- Possibilité de lancer un train de paie complet pour un mois donné passé.
- Possibilité de simuler les montants de paye sur une période donnée compte tenu des éléments présents dans le logiciel et en prenant en compte les différentes évolutions telles que avancement de grade, départ en retraite et autres.

d) La Liquidation

Dans le cadre de l'interface avec l'outil de gestion financière, il est attendu, à minima,

- La production, selon les règles d'imputation en vigueur, des données relatives aux mandats individuels ou collectifs (avec fichiers "détails", et états récapitulatifs associés) correspondant aux divers paiements à effectuer (paiement des salaires, indemnités ou cotisations),
- La fourniture de fichiers d'interface destinés à être pris en compte par le système financier.

4-2) Les interfaces

Le prestataire décrira comment il envisage les interfaces ci-dessous, en termes financiers et organisationnels

a) Interfaces bureautiques

Il est attendu en outre que l'outil permette des sorties vers les outils bureautiques standards, à minima Microsoft Office ou vers d'autres types de fichiers à préciser.

Ces exports doivent impérativement être décrits et précisés dans la réponse.

b) Interface avec la gestion financière

L'outil attendu devra permettre les traitements de base suivants :

- liquidation des paies
- échanges des recettes et dépenses liées à la DRH
- suivi des consommations.
- Gestion des titres de recettes liées aux remboursements sur salaires

4-3) Les Restitutions

a) Généralités

Il est attendu de la solution :

- la disponibilité d'un menu "utilisateur" permettant le lancement paramétré (au niveau "employeur", "groupe de paie", "budget", "organismes sociaux") de la paie, de l'édition des bulletins et états mensuels d'après paie, et de l'édition des états annuels (DADS globales et individuelles, récapitulatifs annuels des états de cotisations).
- la possibilité d'éditer les récapitulatifs de déclarations sociales
- la possibilité d'éditer les déclarations fiscales annuelles,
- la possibilité de gérer les cotisations, (et récapitulatifs) des mutuelles.

Éditions standard

Les éditions indispensables doivent être visualisables à l'écran, éditables si besoin, avec possibilité de sélection multicritères.

Les éditions standard seront effectuées de manière directe sans nécessiter le recours par le CDG66 à des outils d'infocentre que ce soit au niveau de leur paramétrage ou au niveau de leur exécution.

Éditions bureautiques :

Il est nécessaire de pouvoir effectuer des manipulations avec des outils bureautiques, en particulier:

Des fusions avec la suite Office.

Les fonds de pages doivent pouvoir être gérés sur un serveur bureautique, la fusion s'effectuant sur le poste de travail.

b) Le Reporting global

Il est rappelé qu'il est attendu de la solution qu'elle fournisse un requêteur ou un outil de reporting souple et convivial qui permettra au CDG66 de créer ses propres états.

L'existence d'un outil de reporting permettra de prévoir des sorties personnalisées (listes et/ou publipostage).

En effet, avec cet outil les utilisateurs autorisés doivent pouvoir rédiger n'importe quelle requête portant sur les entités de la base et préciser les données à visualiser ou à extraire, ainsi que les caractéristiques de la restitution souhaitée (écran, imprimante, fichiers, tris, paramètres d'affichage ou d'édition).

L'éditeur indiquera les caractéristiques de l'outil de reporting ou du requêteur qu'il propose dans sa version de base. Il précisera quels sont les requêtes standards livrées dans la solution.

5) Mise à disposition du logiciel

5-1) Confidentialité

Un système de confidentialité devra être mis en place donnant le droit à chaque utilisateur d'accéder à un ou plusieurs niveaux.

Cette gestion rigoureuse des droits des utilisateurs permettra un accès sélectif à la base de données et permettra de conserver une trace des auteurs de toutes les opérations.

Un mot de passe doit être demandé à l'entrée de l'application avec la possibilité d'affecter un menu personnalisé.

5-2) Précisions

Seront précisés :

- le coût de la licence correspondant au besoin exprimé dans ce document
- les coûts liés à l'extension et à l'ouverture au module GRH à partir du progiciel de paye
- les modalités des contrats de maintenance proposés, avec le coût de la maintenance corrective et le coût de la maintenance liée à la nécessité de respecter la réglementation et ses évolutions et ce pour une durée de trois ans à compter de la fin de la période de garantie.

6) Installation et mise en œuvre

Les prestations ici visées sont les suivantes :

- Deux environnements devront être mis en œuvre, un environnement de production et un environnement de tests/formation.
- Installation et mise en œuvre sur le (ou les) serveur(s) et sur les postes clients des licences du progiciel, paramétrages ou développements spécifiques complémentaires relatifs au progiciel afin que l'outil final satisfasse l'ensemble des attentes exprimées,
- Tests et recettes : 2 mois de paie en double avant de prononcer la VA (vérification d'aptitude) et 2 à 3 mois d'accompagnement pour la vérification des paies avant de prononcer la VSR (vérification de service régulier) au 31/12/2014 délai de rigueur.

Pour ces diverses prestations, un rétro planning des opérations, avec pour chaque tâche une évaluation en nombres de jours d'assistance technique et une évaluation financière, sera fourni dans la solution de base.

7) PRESTATIONS ET MISE EN SERVICE

Pour l'ensemble du projet, il sera précisé :

- l'organisation globale du projet, son découpage en phases et en tâches, ainsi que les niveaux de formation et de compétence des personnes chargées de l'exécution des diverses tâches
- un planning général de l'ensemble des phases et des tâches avec
 - possibilité d'imbrication des phases
 - positionnement des interfaces
 - positionnement des procédures
 - positionnement des phases techniques en particulier au niveau des installations techniques
- le plan qualité appliqué, notamment en matière de paramétrage et d'aménagement des progiciels, plan qui devra être validé par le CDG66 lors du démarrage de la prestation.
- le processus de recettes prévu et les éventuels besoins en jeux d'essai.

Toutes les prestations seront exécutées dans les locaux du CDG66 sur les serveurs et/ou sur les postes « Clients ».

Le CDG66 souhaite un accompagnement important notamment dans les phases de paramétrage et de tests de l'application.

8) FORMATION**8-1) Les formations des personnels**

Le nombre de personnes à former est de :

- 2 personnes au niveau administrateur
- 4 Personnes au niveau consultation, saisies.

La formation est à faire sur place par un formateur de l'Editeur.

8-2) Précisions

Seront précisés :

- l'organisation de la formation en terme de sessions
- la durée, le programme et les objectifs pédagogiques des sessions, ainsi que le niveau
- minimum requis pour pouvoir les suivre valablement
- le nombre de personnes prévues par session et par module
- le coût global de la formation
- le coût individuel des sessions en vue d'éventuelles sessions complémentaires
- la documentation de formation fournie.

9) REPRISE DES DONNEES :

Le prestataire devra proposer des récupérations de données, et indiquer le descriptif de ce qui est repris.

9-1) Les données à récupérer

Il faudra reprendre :

- l'ensemble des données agents
- l'ensemble des paies et N4DS

9-2) Le paramétrage

Il faudra reprendre les données liées au paramétrage général et plus particulièrement au paramétrage des rubriques de paie.

10) ARCHITECTURE TECHNIQUE

L'architecture de la solution proposée devra se rapprocher au mieux du contexte défini dans les paragraphes suivants :

10-1) Architecture souhaitée

La solution proposée devra tenir compte du besoin d'ouverture de l'application vers les modules GRH.

Dans sa réponse le candidat spécifiera les couches logicielles qui permettent le dialogue entre les différents serveurs.

10-2) Ergonomie

La solution proposée doit répondre aux critères suivants permettant une utilisation souple et conviviale de l'outil.

Interface Homme Machine (IHM)

L'IHM doit répondre aux standards en matière d'ergonomie :

- gestion automatisée des tâches avec la gestion événementielle,
- multifenêtrage possible,
- intégration des accès bureautiques,
- messages en clair, libellés explicatifs des codes,

Aide et contrôle des saisies

Le gestionnaire RH bénéficie de contrôles de pertinence et de cohérence bloquants ou non concernant la saisie des données et les impacts de la saisie.

L'historisation généralisée des informations (date de début et de fin sur les pages de saisie) doit autoriser des saisies anticipées, rétroactives, et en temps réel.

Documentation :

La documentation devra être fournie en français .Elle recouvrira les aspects techniques, fonctionnels et organisationnels pour l'ensemble de la solution (y compris pour les interfaces)

Elle devra être fournie, mise à jour pour chaque évolution du progiciel par le prestataire.

Le nombre d'exemplaires ne devra pas être limité et les supports de formation fournis sur support CD-ROM.

Une aide en ligne devra être proposée en standard en français :

- contextuelle : aide pour un champ, une fenêtre et une fonction
- être homogène dans l'ensemble des modules de la solution

Accès à l'aide en ligne :

Doit permettre de consulter directement l'aide en ligne de chaque écran, les documentations techniques et fonctionnelles.

10-3) Configurations du serveur

Pour l'ensemble des équipements les caractéristiques détaillées suivantes devront être fournies :

- Dimensionnement du serveur dédié au logiciel en terme de CPU, DD, RAM, nature du processeur (fréquence, type)
- le trafic réseau attendu entre les différents serveurs
- Les différents O.S supportés
- les configurations système en fonction de l'O.S
- capacité des serveurs à évoluer en cas de montée en charge ou d'évolution du produit
- capacité de l'application à exploiter les améliorations apportées au niveau matériel

10-4) Les suites bureautiques**- Suite Office :**

Tous les documents électroniques générés doivent l'être pour les versions Microsoft Office version 2000 et plus

11) L'EXPLOITATION :**11-1) Les éditions**

La solution devra permettre d'éditer :

- des traitements collectifs ; ces éditions de masse seront gérées par des patches et l'utilisateur aura la possibilité de consulter les files d'attente.
- des éditions applicatives à partir de leur imprimante de proximité.

11-2) La télé-assistance et maintenance

Le prestataire devra proposer une solution de télé-assistance avec une prise en charge « grand compte »

La maintenance comprend celle du logiciel de paie, la veille réglementaire et le service des mises à jour automatique

Le CD d'installation, les clés d'authentification, les mots de passes seront fournis au titulaire lors de l'installation.

----- Fin CCTP- CDG66-----